

Notice pour l'importation des zones d'implantation des ouvrages sur le téléservice « www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr »

Verneuil en Halatte
V1.5 du 06 janvier 2015
DSI-12-120521-04036A



Évolutions du document

Date	Action	Auteur
02/04/2012	Initialisation du document V1	INERIS
03/04/2012	V1.1 - Modification V1.1	INERIS
27/05/2013	V1.2 - Mise à jour suite à la nouvelle mise en page de la liste des ouvrages	INERIS
15/04/2014	V1.3 - Mise à jour suite à l'ajout d'un champ précisant l'existence ou non d'un zonage sur une commune d'un ouvrage	INERIS
20/10/2014	V1.4 - Mise à jour suite à l'ajout de la visualisation des communes limitrophes	INERIS
06/01/2015	V1.5 - Mise à jour suite à l'ajout du temps de traitement	INERIS
19/03/2015	V1.6 - Mise à jour du document	INERIS

Table des matières

2.	Obligation réglementaire	4
3.	Modalités d’enregistrement des zones d’implantation de vos ouvrages	5
2.1.	Premiers contacts	5
2.2.	Format du fichier à importer	5
2.3.	Import du fichier de zonage	6
2.4.	Les points de contrôle.....	7
2.4.1.	Le contrôle du format de votre fichier	9
2.4.2.	Le traitement de votre fichier	9
2.4.3.	Vérification de la zone d’implantation	11
2.4.4.	Point de vigilance	12
4.	Exemple	13
2.5.	Un polygone présent sur 3 communes	13
2.6.	Un polygone à trou	13
2.7.	Un objet multi-polygone	14

1. Obligation réglementaire

L'article 4 de l'arrêté du 23 décembre 2010, relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le téléservice « reseaux-et-canalizations.ineris.fr » stipule qu' « A des fins d'enregistrement, l'exploitant *communique au téléservice, sous format numérique, le plan de la zone d'implantation de l'ouvrage en position géoréférencée, établi avec une incertitude maximale de 10 mètres en plus ou en moins.*

L'incertitude maximale en plus est portée à 250 mètres pour les réseaux de distribution dans les unités urbaines au sens de l'INSEE.

Pour les mêmes ouvrages, lorsque tous les points du territoire de la commune sont situés à moins de 300 mètres de l'ouvrage, l'exploitant en informe le téléservice. Cette information tient lieu de fourniture du plan de la zone d'implantation pour la commune considérée. »

De plus, selon le Décret n°2010-1600 relatif au guichet unique, la zone d'implantation d'un ouvrage correspond à « *l'ensemble des points du territoire situés à moins de 50 mètres du fuseau de l'ouvrage. Pour les ouvrages linéaires, il est retenu une zone de largeurs constante contenant l'ensemble des points situés à moins de 50 mètres du fuseau de l'ouvrage* ».

Ainsi, lorsque tous les points du territoire de la commune sont situés à moins de 300 mètres d'un ouvrage de distribution en zone urbaine, l'exploitant en informe simplement le téléservice, et il n'est pas tenu de fournir le plan de la zone d'implantation pour la commune considérée.

De ce fait, il convient de retenir que la **zone d'implantation** d'un ouvrage (ZIO) :

- est attachée à 1 seul ouvrage ;
- est un objet surfacique, donc, un ou plusieurs **polygone(s)** géoréférencée pour un même ouvrage;
- englobe tous les points du territoire situés à moins de 50 mètres de l'ouvrage ;
- Elle est établie avec une précision de +/- 10 mètres ;
- Pour les réseaux de distribution (eau, gaz...), en zone urbaine, cette incertitude est portée à +/- 250 mètres.

2. Modalités d'enregistrement des zones d'implantation de vos ouvrages

2.1. Premiers contacts

Le fichier de zonage correspond au fichier importé par vos soins et comportant les polygones de votre ouvrage. Le fichier est généré grâce un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Avant d'importer les zones d'implantation, vous devez avoir préalablement renseigné sur le téléservice l'ouvrage et les communes qu'il traverse.

Le fichier de zonage de votre ouvrage est une caractéristique propre de l'ouvrage, au même titre que son code, sa dénomination, sa catégorie, sa typologie, ses contacts et ses communes. A ce titre, vous ne pouvez importer un fichier de zonage pour votre ouvrage que lorsque ce dernier est au statut **En cours** ou **Dernière mise en ligne**.

Vous ne pouvez importer qu'un seul fichier de zonage par ouvrage.

2.2. Format du fichier à importer

Le format du fichier de zonage attendu par le téléservice est le SHAPE. Ce format, initialement créé par la société ESRI, pour ses logiciels de la gamme ARCVIEW, est devenu un standard largement utilisé par tous les logiciels commerciaux (MAPINFO, AutoDesk...), et logiciels libres (MapServer, Grass, QGIS, etc...).

Un fichier SHAPE, ou *shapefile*, est constitué de trois fichiers obligatoires :

- Un fichier *.shp : stocke les entités géographiques. Il s'agit du fichier shape proprement-dit.
- Un fichier *.shx : stocke les index des enregistrements du fichier *.shp .
- Un fichier *.dbf (DataBaseFile) : stocke les données attributaires et correspond strictement au code ouvrage renseigné sur le téléservice.

de trois fichiers facultatifs :

- Un fichier .prj : stocke la projection associée
- Un fichier *.sbn ou *.sbx : stocke des index n'existant qu'après une requête ou une jointure.
- Un fichier *.xml : stocke les métadonnées relatives au shape.

Pour les besoins du téléservice, les trois fichiers facultatifs sont **inutiles** (mais pas interdits). Il vous faut mettre les fichiers dans un même dossier, puis compressé ledit dossier au format **.zip**.

Contenu du dossier

Votre dossier sera nécessairement constitué au minima des fichiers suivants :

- Le *.shp géoréférencera votre ouvrage.
- Le *.shx stockera les index des enregistrements du fichier *.shp.

- Le *.dbf : contiendra une donnée attributaire (REFID) correspondant strictement au code de l'ouvrage renseigné sur le téléservice.

Le système de coordonnées de référence utilisé pour votre fichier shape doit être du **WGS84 non projeté (EPSG 4326) ou du RGF93 non projeté (EPSG 4171)**.

Merci de ne pas fournir de projection Lambert93 ou UTM. Par ailleurs, il s'agit de formats 2D et non 3D.

Le fichier de zonage doit contenir des polygones, et non le linéaire de votre réseau.

Il est conseillé d'appliquer un buffer de 50 mètres minimum de part et d'autre de l'ouvrage afin d'être en conformité avec l'article 4 de l'arrêté du 23 décembre 2010.

Le fichier pourra contenir jusqu'à 3 millions de sommets polygones. Pour rappel, l'exploitant ne doit pas fournir la délimitation exacte de ses ouvrages, mais bien une bande de sécurité extrapolée.

Le poids maximal du fichier .zip est de 30 Mo.

2.3. Import du fichier de zonage

Pour importer un fichier de zonage, cliquez sur l'icône en forme de polygone, dans la colonne **Dénomination** de la liste de vos ouvrages.

O4 Actif 	OUVR4 NS ASSAIN TRANSP - Nombre de contact : 1 Nombre de communes : 1 Zonage : 	Importation de la ZIO possible	Dernière mise en ligne le 28/03/2014   Modifier	<input type="checkbox"/>
O5 Actif 	OUVR5 S GAZ TRANSP SOU Nombre de contact : 1 Nombre de communes : 11 Zonage :  (7)		Dernière mise en ligne le 28/03/2014   Modifier	<input type="checkbox"/>
O6 Actif 	OUVR6 NS FIBRES & ELEC TBT - - Nombre de contact : 61 Nombre de communes : 61 Zonage : 	Importation impossible du fait du statut de l'ouvrage	A signer   Signer	<input type="checkbox"/>

Cet icône est uniquement disponible si votre ouvrage est au statut **En cours** ou **Dernière mise en ligne le**

Vous arriverez sur la page d'import du fichier.

2.4. Les points de contrôle

Un contrôle de cohérence est effectué lors du téléchargement. Ces points de contrôle permettent de vérifier, dans une certaine mesure, la cohérence de votre fichier avec les informations relatives à votre ouvrage.

Il vous est demandé de préciser :

- Le nombre de communes concernées ;
- Le système de géodésique de référence ;
- Le logiciel SIG utilisé pour générer le fichier Shape ;
- Le mode de géoréférencement ;
- Le fichier.

Import du fichier de zonage [Retour à la liste des ouvrages](#)

Code ouvrage : O4

Vous pouvez importer un fichier ZIP correspondant à la zone d'implantation de votre ouvrage. Il doit contenir au minimum un fichier Shape (.SHP), un fichier d'index (.SHX) et un fichier de data (.DBF). Ce dernier doit contenir la métadonnée refid correspondant au code de votre ouvrage. Pour plus d'information consultez la [notice](#).

Pour effectuer un contrôle de cohérence du fichier, merci de renseigner les champs suivants :

Nombre de communes concernées * ?	<input type="text" value="2"/>
Système géodésique de référence ?	<input type="text" value="RGF93 Lambert 93"/>
Logiciel SIG utilisé pour générer le fichier shape ?	<input type="text" value="QGIS"/>
Mode de géoréférencement * ?	<input type="text" value="Par la prise de cotes sur le terrain"/>
Sélectionner votre fichier * ?	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné.

⇒ **Le nombre de communes concernées**

Ce nombre doit nécessairement être égal ou inférieur au nombre de communes de l'ouvrage. Pour rappel, votre ouvrage est créé préalablement à l'import du fichier de zonage, et il est paramétré : les contacts et les communes sont indiquées.

Pour information, votre fichier de zonage n'a pas à être exhaustif sur les communes de l'ouvrage. Il est possible d'avoir des « communes avec polygones » et des « communes sans polygone » à l'intérieur d'un même ouvrage.

Si une commune n'a pas de polygone associé, **il est considéré que l'ouvrage est présent sur l'ensemble du territoire de la commune.** Dans ce cas, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il s'agit bien d'un ouvrage de distribution situé en zone urbaine au sens de l'INSEE, et que tous les points du territoire de la commune concernée sont bien situés à moins de 300 mètres de l'ouvrage.

- *Exemple* : un exploitant enregistre un ouvrage présent sur 5 communes. C'est un ouvrage de distribution situé en zone urbaine. Cet ouvrage couvre en totalité 3 communes, mais il n'est présent que partiellement sur les 2 autres communes. Il est tout à fait possible de fournir des polygones **que** pour ces 2 communes.

⇒ **Le champ Prise en compte ZIO**

Le champ ZIO est à renseigner dans le CSV ou lors de l'enregistrement d'un ouvrage par formulaire pour chaque commune concernée par un ouvrage.

- Si **Oui** est renseigné, pour une commune, le téléservice prend en compte le polygone pour cette commune.
- Si **Non** est précisé, le téléservice ne prendra pas en compte le shape même si la commune est concernée par le fichier de zonage. En effet, l'emporte-pièce ne retiendra pas les communes pour lesquelles il a été renseigné **Non**.

⇒ **Le système de géodésique de référence**

Il détermine le système de coordonnées de référence utilisé initialement dans votre SIG, avant la transformation de vos polygones afin qu'ils soient conformes au format demandé par le téléservice. Cette information aidera le service support à déterminer l'origine d'éventuelles anomalies détectées lors du téléchargement.

⇒ **Le logiciel SIG utilisé pour générer le fichier shape**

Il indique le logiciel utilisé lors de la génération du fichier shape. Cela pourra notamment permettre au support de vous assister plus aisément en cas de difficulté lors de l'importation de votre fichier.

⇒ **Le mode de géoréférencement**

Il fournit la méthode utilisée pour collecter les données. Trois solutions sont disponibles :

- A – Directement par relevé topographique calé dans un système de référence identifié
- B – Par la prise de cotes sur le terrain par rapport à des éléments fixes identifiables sur un fond de plan
- C – A vue, sans aucune mesure sur le terrain sur un fond de plan

2.4.1. Le contrôle du format de votre fichier

Vous devez ensuite sélectionner votre fichier dans vos documents à l'aide du bouton **Parcourir**, puis cliquer sur **Enregistrer**.



Une vérification est effectuée sur la conformité du contenu de votre fichier et sur la cohérence des informations transmises. Le fichier est accepté, votre ouvrage passe alors au statut **En cours import zonage**. En dessous de ce statut, une estimation de délai d'attente avant traitement du fichier et du temps de traitement estimée pour ce dernier est affichée.



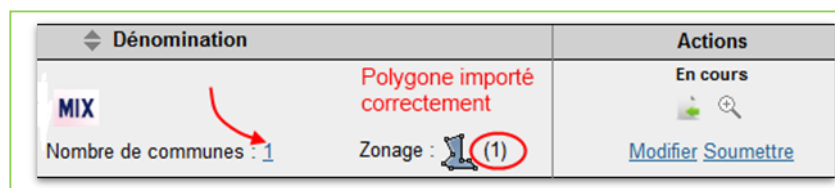
Si des erreurs empêchent l'import de votre fichier, elles seront remontées à l'écran et votre fichier sera entièrement refusé. Les messages d'erreurs les plus courants apparaîtront en rouge notamment lorsque :

- Le système de projection choisi n'est conforme ;
- Le fichier ne contient pas la donnée attributaire REFID ;
- La donnée attributaire ne correspond pas au code de l'ouvrage ;
- La géométrie du polygone est invalide ;
- Le nombre de communes précisées n'est pas conforme.

2.4.2. Le traitement de votre fichier

Comme indiqué précédemment, si votre fichier est accepté, votre ouvrage passe alors au statut **En cours import zonage**. Vos polygones seront découpés par un « emporte-pièce » par commune et les polygones se chevauchant seront fusionnés.

Le nombre de communes impactées par votre fichier de zonage sera affiché à droite de l'icône polygone, de la colonne dénomination, de votre liste des ouvrages.



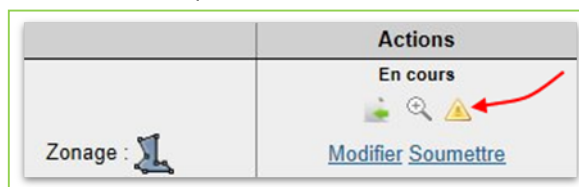
Un rapport vous sera transmis par mail afin de vous avertir du bon traitement de votre fichier ou des erreurs rencontrées lors de ces dernières étapes.

- Cas où l'import s'est réalisé correctement : l'ouvrage concerné passe à nouveau au statut **En cours**. L'ouvrage peut être soumis et le procès-verbal signé et envoyé pour sa mise en production. Le courriel qui vous est transmis contient la liste des communes prises en compte par l'import de la zone d'implantation et celles qui ne le sont pas comme dans l'exemple cité plus bas.

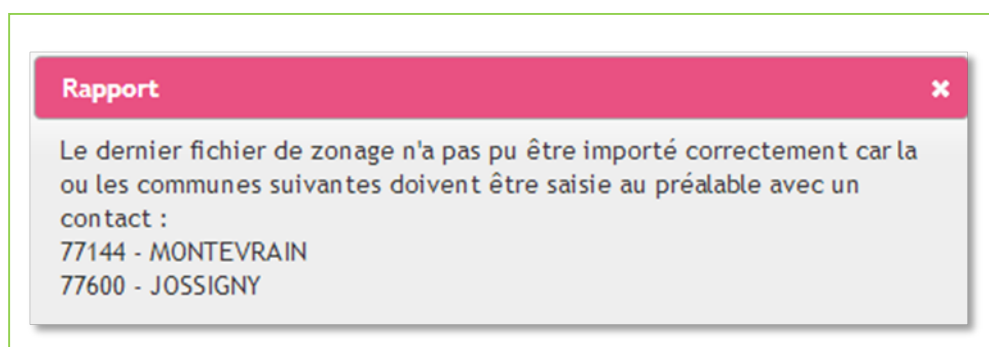
Le courriel envoyé vous informant de la réussite de l'importation de votre fichier zippé précise :

- Le code de l'ouvrage et ses caractéristiques (Dénomination, catégorie, type, état ...)
- Le nombre de communes concernées par l'ouvrage ;
- Les communes qui contiennent une zone d'implantation ;
- Le nombre celles qui ne sont pas prises en compte par l'import du zonage : leur territoire reste intégralement concerné par l'ouvrage.

- Cas où l'import a échoué : Le rapport envoyé en précise les raisons. Vous pouvez également retrouver le rapport d'erreur en cliquant sur le bouton **Attention**.



Ex : Si le fichier contient des communes non référencées préalablement dans l'ouvrage, il est rejeté, comme dans l'exemple ci-contre.



2.4.3. Vérification de la zone d'implantation

Lors du bon déroulement de l'opération, vous aurez au final un objet multi-polygones par commune pour l'ouvrage concerné. Pour visualiser la zone d'implantation de votre ouvrage sur une commune, il suffit de cliquer sur le chiffre du **Nombre de communes**.

05	OUVR5	Communes concernées par l'ouvrage		Communes concernées par le zonage		Dernière mise en ligne le 28/03/2014
Actif	S	GAZ	TRANSP	SOU		
	Nombre de contact : 1	Nombre de communes : 11	Zonage :		(7)	Modifier

La page **Liste des communes** s'ouvre. Cliquez alors sur le polygone présent dans la colonne **Zonage**.

Code postal	Code insee	Communes	Contacts	prise en compte zio	Zonage	Actions
04110	04129	MONTJUSTIN	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Non	Toute la commune	Supprimer
04110	04160	REILLANNE	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Oui		Supprimer
04110	04241	VILLEMUS	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Oui		Supprimer
04110	04128	MONTFURON	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Oui		Supprimer
04280	04045	CERESTE	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Non	Toute la commune	Supprimer
84240	84090	PEYPIN D AIGUES	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Oui		Supprimer
84240	84151	VITROLLES EN LUBERON	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Oui		Supprimer
84240	84084	LA MOTTE D AIGUES	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Non	Toute la commune	Supprimer
84240	84009	LA BASTIDE DES JOURDANS	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Oui		Supprimer
84400	84033	CASTELLET	GONCALVES PAUL GESTI REZO 04400 BARCELONNETTE	Non	Toute la commune	Supprimer

La page **Vérification de la zone d'implantation de l'ouvrage** s'affiche et vous pouvez visualiser le polygone représentant votre ouvrage sur le fond carte de l'IGN.

Si vous cliquez sur une commune limitrophe, la zone d'implantation de cette dernière s'affiche. Cet affichage est limité à 20 communes.


2.4.4. Point de vigilance

Si une liaison ouvrage/commune/contact est liée à un objet multi-polygone, la suppression de la liaison entraîne la **perte du polygone associé**. Autrement dit, l'objet multi-polygone de cette commune est supprimé.

Les autres objets multi-polygones de l'ouvrage, renvoyant aux autres communes de l'ouvrage, ne sont quant à eux pas impactés par cette suppression.

Vous venez d'ajouter un fichier de zone d'implantation pour l'ouvrage :

Code :	O5
Dénomination:	OUVR5
Catégorie	Sensible
Type	3. Canalisations de gaz combustibles
Etat	Actif
Nombre de communes traversées par l'ouvrage :	11
Nombre de communes non prises en compte lors de l'import de votre zone d'implantation :	4
Liste des communes non prises en compte lors de l'import de votre zone d'implantation :	<ul style="list-style-type: none"> • CASTELLET (84400 - 84033) • CERESTE (04280 - 04045) • LA MOTTE D AIGUES (84240 - 84084) • MONTJUSTIN (04110 - 04129)



3. Exemple

2.5. Un polygone présent sur 3 communes



Figure 1 : Polygone traversant 3 communes

Le polygone ci-dessus est présent sur trois communes différentes : Nogent-sur-Oise, Villers-St-Paul, Rieux.

Lors de son importation sur le téléservice, il sera découpé en trois parties par un « emporte-pièces », chaque partie correspondant au polygone présent sur une commune propre.

Il s'agit du shape exemple pour l'ouvrage portant le code « TRANSP_001 ».

2.6. Un polygone à trou

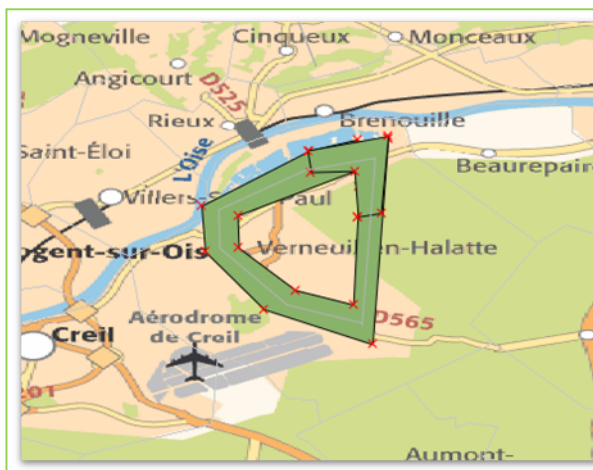


Figure 2 : Deux polygones avant fusion



Figure 3 : Polygones fusionnés

Votre polygone peut traverser plusieurs communes et être « à trou ». Si deux polygones se chevauchent, ils seront fusionnés lors de l'importation du fichier Shape sur le téléservice.

Il s'agit du shape pour l'ouvrage portant le code « ASSAIN_001 ».

2.7. Un objet multi-polygone



Figure 4 : Objet multi-polygones

Vous pouvez importer un objet multi-polygones. Ces derniers peuvent se trouver sur la même commune ou sur des communes distinctes.

Dans l'exemple ci-dessus, les deux polygones sont présents sur Verneuil-en-Halatte.

Il s'agit du shape exemple pour l'ouvrage portant le code « EAU_001 ».